$\underline{https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Laicite-des-centres-d-examens-respectons-les-eleves-de-l-enseignement-public}$







Laïcité des centres d'examens : respectons les élèves de l'enseignement public

- Laïcité -

Date de mise en ligne : jeudi 10 juin 2021

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Laïcité des centres d'examens : respectons les élèves de l'enseignement public

Communiqué de presse du Cnal

A l'heure où la réaffirmation des principes de la République est un objet de préoccupation pour la communauté nationale, la laïcité à l'Ecole doit faire l'objet d'attention et de protection des pouvoirs publics.

Hélas, des entorses au principe de laïcité persistent notamment au sein même du ministère de l'Education nationale pourtant chargé de faire appliquer la charte de la laïcité à l'école. En effet, des lycées privés sous contrat confessionnels sont régulièrement utilisés comme centre d'examen pour le baccalauréat. Bien que la neutralité des locaux y soit demandée à cette occasion, cela n'est pas systématiquement mis en œuvre.

Actuellement des élèves de l'enseignement public reçoivent donc des convocations pour passer les épreuves terminales du baccalauréat dans des établissements confessionnels, essentiellement catholiques.

Pour le CNAL cette pratique reflète un manque d'égard à l'attention des élèves scolarisés dans l'enseignement public : tout se passe comme si ces élèves étaient dépourvus de conviction. En réalité, certains élèves et leurs familles sont heurtés par cette démarche. C'est notamment le cas dans l'académie de Nantes.

Par habitude ou commodité, des rectorats perpétuent ces fonctionnements. A ce sujet, les organisations du CNAL remarquent que la conjugaison de la diminution des épreuves terminales du baccalauréat consécutive à la réforme du lycée, avec la fin des contraintes bâtimentaires liées à la crise sanitaire devrait conduire à ne plus avoir recours aux locaux des établissements privés confessionnels pour l'organisation des examens.

Garantir la neutralité des locaux est une volonté républicaine qui s'inscrit dans la nature des établissements publics ; offrir un espace laïque pour la passation des examens, témoignage du respect des convictions de toutes et tous par notre institution, est indispensable à la sérénité des candidats.

Paris, le 9 juin 2021 Rémy-Charles Sirvent Secrétaire Général du CNAL